

Interne : 1507

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

D. 2022/592
 D. 2022/593
 D. 2022/594) (P)

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présente un résultat définitif déficitaire de 16 629 351 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	16 666 995
2	Résultat d'investissement	-13 349 279
3	Résultat de clôture 2021 (= 1 + 2)	3 317 716
4	Restes à réaliser d'exploitation	0
5	Restes à réaliser d'investissement	-19 947 067
6	Résultat définitif 2021 (= 3+4+5)	-16 629 351

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2021, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe service d'assainissement collectif	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-51 452 033		38 102 754	-13 349 279
Exploitation	113 819 080	112 747 206	15 595 121	16 666 995
TOTAL	62 367 047	112 747 206	53 697 875	3 317 716

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement ne seront pas commentés.

II. L'EXECUTION

1) LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation du service d'assainissement collectif s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Fonctionnement du service d'assainissement collectif	126 920 087	110 052 942	Redevances d'assainissement	260 000 000	247 792 811
Frais de personnel	99 000 000	98 982 952	Droits de raccordement	80 000 000	13 373 514
Charges financières	4 278 000	4 240 130	Recettes exceptionnelles	9 000 000	8 748 414
Total	230 198 087	213 276 024	Total	349 000 000	269 914 739

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
230 198 087	92,65 %	213 276 024	92,65 %	-

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 213 276 024 francs CFP, soit 92,65 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ **Frais de fonctionnement : 110 052 942 F**

- frais d'entretien des ouvrages et réseaux	:	4 363 941 F
- frais généraux	:	1 097 295 F
- charges d'administration générale refacturées	:	47 606 970 F
- charges exceptionnelles (titres annulés)	:	56 984 736 F

➤ **Frais de personnel : 98 982 952 F**

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2021, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ **Charges financières : 4 240 130 F**

Les intérêts de l'annuité de la dette de ce budget annexe se sont élevés à 4 240 130 francs CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
349 000 000	269 914 739	77,34 %

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances d'assainissement	:	247 792 811 F
- droit de raccordement	:	13 373 514 F
- recettes exceptionnelles (pénalités sur marchés)	:	8 748 414 F

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Programme d'investissement	714 116 616	687 521 220	Subventions d'investissement	259 061 287	281 407 378
			Emprunt	326 504 369	343 000 000
Remboursement capital de la dette	56 000 000	55 955 414	Affectation du résultat 2020	112 747 206	112 747 206
			Autres recettes	3 382 000	3 381 210
Total	770 116 616	743 476 634	Total	701 694 862	740 535 794

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
770 116 616	99,13 %	743 476 634	96,54 %	19 947 067

Les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'exercice se sont élevées à 743 476 634 francs CFP, soit 96,54 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ **Programme d'investissement : 687 521 220 F**

Le programme d'investissement réalisé en matière d'assainissement s'est élevé à 687 521 220 francs CFP, détaillé comme suit :

• Etudes

- mise en séparatif de réseaux	:	5 735 584 F
- études d'assainissement	:	8 087 439 F
- révision quinquennale du schéma directeur d'assainissement	:	3 483 160 F

• Travaux

- extension de la station d'épuration (STEP) de Yahoué	:	320 559 707 F
- raccordement de Sakamoto à la STEP Baie de Sainte Marie	:	145 451 109 F
- divers travaux de raccordement	:	29 376 942 F
- réseaux d'eaux usées quartier de l'Anse Vata	:	67 682 912 F
- réseaux d'eaux usées de la route du Port Despointes	:	17 212 369 F
- réseaux d'eaux usées rue Henri Martinet	:	11 549 601 F
- mise en séparatif des réseaux au Trianon et au Val Plaisance	:	23 165 407 F
- mise à niveau de la STEP de Rivière Salée	:	8 324 539 F
- requalification de la rue Georges Lèques	:	4 300 000 F
- réseaux d'eaux usées rue Edouard Unger	:	5 894 903 F
- divers travaux sur réseaux d'assainissement	:	36 697 548 F

➤ **Remboursement du capital de la dette : 55 955 414 F**

Le remboursement du capital de la dette de ce budget annexe s'est élevé à 55 955 414 CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
701 694 862	740 535 794	105,54 %

Les recettes d'investissement constatées s'élèvent à 740 535 794 francs CFP et répartissent comme suit :

➤ **Subventions d'investissement : 281 407 378 F**

- Contrat d'agglomération 2017-2022 :

- mise en séparatif des réseaux du Val Plaisance :

✓ Etat	:	25 520 699 F
✓ Province Sud	:	11 600 317 F

- travaux d'extension de la station d'épuration de Yahoué :

✓ Etat	:	64 560 842 F
✓ Province Sud	:	96 470 974 F

- réfection de la route du Port Despointes :

✓ Etat	:	20 046 569 F
--------	---	--------------

- Office français de la biodiversité :

- mise en séparatif des réseaux de Sakamoto	:	61 377 977 F
- raccordement de la Vallée des Colons au collecteur de Sainte Marie	:	1 830 000 F

➤ **Emprunt : 343 000 000 F**

Pour compléter le financement du programme d'investissement, un emprunt de 343 millions de francs CFP a été contracté auprès de l'Agence Française de Développement.

➤ **Affectation du résultat 2020 : 112 747 206 F**

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat 2020 à hauteur de 112 747 206 franc CFP.

➤ **Autres recettes : 3 381 210 F**

Cette recette correspond à une régularisation comptable sur les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de la Rivière Salée.

III. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Les dépenses d'investissement 2021 à reporter sur 2022

Chapitre	Chapitre (libellé)	Montant reporté
6101	EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT	16 735 402
6124	EXTENTION DE LA STEP DE YAHOUÉ	3 211 665

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2022 : 19 947 067 F

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2021 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	042	6811	41 043 594	040	281532	41 043 594
INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	9 274 422	041	2031	9 274 422
RECLASSEMENT AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	041	2315	36 935 139	040	238	36 935 139
	TOTAL		87 253 155	TOTAL		87 253 155

V. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif présente donc, pour l'exercice 2021, un résultat définitif déficitaire de 16 629 351 francs CFP.

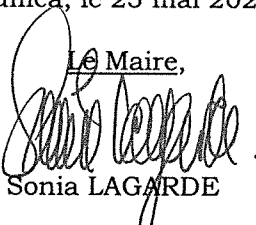
Le programme d'investissement réalisé s'est élevé à 687,5 millions de francs CFP, soit 96 % des prévisions, financé par l'exploitation du service, des subventions d'équipement, un emprunt de 343 millions de francs CFP et par le résultat 2020.

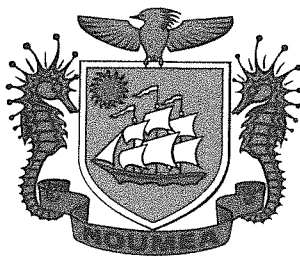
Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2022 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2021 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

572

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Général Mangin»

DELIBERATION N° 2022/ 572

approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/278 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/279 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/536 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/79 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe service d'assainissement collectif	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-51 452 033		38 102 754	-13 349 279
Exploitation	113 819 080	112 747 206	15 595 121	16 666 995
TOTAL	62 367 047	112 747 206	53 697 875	3 317 716

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Pour le Maire et par délégation,



Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le 17 JUIN 2022
et ~~est~~ publié le
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte de gestion du Trésorier PS BA assainissement 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-572 (voir l'acte associé)

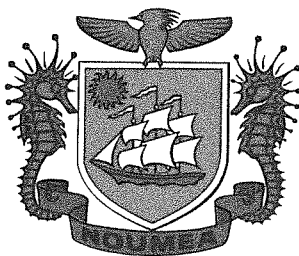
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-572-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.3. Compte de gestion



VILLE DE NOUMEA

573
(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THIAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 573
approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe
de la gestion du service d'assainissement collectif

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/278 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/279 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/536 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/79 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	354 271 874	354 271 874	872 068 649	872 068 649	1 226 340 523	1 226 340 523
Réalisations	254 319 618	269 914 739	789 686 195	827 788 949	1 044 005 813	1 097 703 688
I – Résultat de l'exercice		15 595 121		38 102 754		53 697 875
II – Résultats antérieurs reportés		1 071 874	51 452 033		51 452 033	1 071 874
III – Résultat de clôture (I+II)		16 666 995	13 349 279			3 317 716
Restes à réaliser			19 947 067		19 947 067	
IV - Résultat des restes à réaliser	0		19 947 067		19 947 067	
V – Résultat définitif (III+IV)		16 666 995	33 296 346		16 629 351	

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif est adopté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

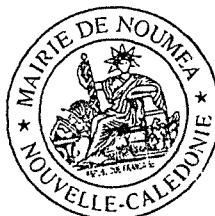
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



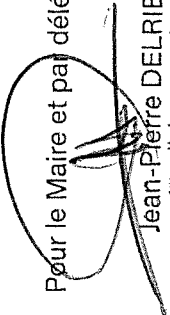
Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le
au Commissaire Délégué **17 JUIN 2022**
~~et notifié le~~
et ~~par~~ publié le **17 JUIN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

^{1er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2021 BA assainissement

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-573 (voir l'acte associé)

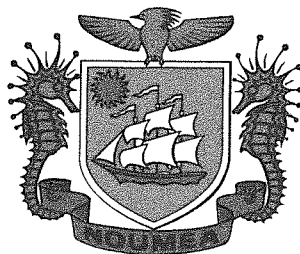
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-573-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. Compte administratif (compte financier)



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 574

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif du compte administratif 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/278 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/279 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/536 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/79 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2021, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa, telles que récapitulés dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2021	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2022 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2022	RAF
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)	1 287 019 959	854 409 238	12 545 534	41 165 223	0	378 899 964
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 317 000 000	540 357 333	262 181 480	255 326 939	75 500 000	183 634 248
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)	978 500 000	222 294 410	320 559 707	235 211 665	0	200 434 218
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101Z20A)	477 089 887	83 363 246	90 295 918	178 732 206	91 000 000	33 698 517

AUTORISATION DE PROGRAMME CLOTUREE

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2021	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2022 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2022	RAF
61-2013-2 : REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE (6112Z13)	311 065 926	308 031 937	0			3 033 989

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



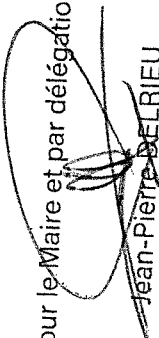
Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le Maire certifie que par la présent acte
ayant été transmis le **17 JUN 2022**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~Lot~~ publié le **17 JUN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisations de programme et crédits de paiement BA assainissement 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-574 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-574-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)